

SESSION 2026

CORRECTIF À JOINDRE AU SUJET

Seconde épreuve d'admissibilité

Domaine Histoire, géographie, enseignement moral et civique

L'épreuve porte sur les autres domaines d'enseignement de l'école primaire à l'exception de l'EPS. Elle permet d'apprécier les connaissances du candidat et ses capacités d'analyse et de réflexion en histoire-géographie et enseignement moral et civique, en sciences et technologie, en arts (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts) et en langue vivante.

Le candidat répond à des questions dans trois domaines de son choix parmi les quatre domaines listés ci-dessus ayant trait à des notions inscrites au programme du concours.

En histoire-géographie et enseignement moral et civique, les questions permettent une évaluation de la maîtrise de repères spatiaux, chronologiques et de connaissances fondamentales dans les trois disciplines, et des aptitudes du candidat à répondre aux questions posées en rédigeant de manière claire et argumentée ou à compléter, selon la demande, une carte, un croquis, un schéma, ou une frise chronologique. Les questions sont de nature variée dans leur formulation, et peuvent porter, le cas échéant, sur des documents de nature diverse.

Livret **(B)** Domaine 1 – Histoire – géographie et enseignement moral et civique, page 3

Question 3.2 Géographie

Au lieu de : Représentez sur le fond de carte ci-contre la répartition de la population française.

Lire : Représentez sur le fond de carte du document réponse **DR 1** la répartition de la population française.

Attention, l'utilisation du DR 1 est obligatoire, toute réponse sur le sujet ne pourra être prise en compte.

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

Domaine 1 – Histoire –géographie et enseignement moral et civique

DR 1 - Question 3.2 Géographie (5 points)

Représentez sur le fond de carte ci-joint la répartition de la population française.

Titre :



Légende :

